

SYNTHÈSE DU RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE 2019

CENTRE DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DES DECHETS Arc en Ciel 2034

Le district de l'agglomération nantaise a confié en 1992 à la société Arc en Ciel, dans le cadre d'une convention de délégation de service public (DSP), la réalisation et l'exploitation du centre de traitement et de valorisation des déchets (CTVD) de Couëron composé des équipements suivants :

- une unité de valorisation énergétique à Couëron,
- un centre de tri de la collecte sélective à Couëron,
- un centre de tri haute performance à Couëron,
- une plate-forme de compostage des déchets verts à Saint-Herblain.

L'exécution de cette convention de délégation de service public a été poursuivie par la Communauté Urbaine de Nantes puis la Métropole.

Le contrat de DSP est entré en vigueur le 1^{er} mars 1994 pour une durée de 25 ans et a pris fin le 28 février 2019.

Afin de renouveler ce contrat, Nantes Métropole a lancé une procédure de délégation de service public en vue de confier à son titulaire les travaux de modernisation, l'exploitation et la maintenance du CTVD (la plate-forme de gestion des déchets verts étant exclue du périmètre de la nouvelle DSP).

Pour ce faire, Nantes Métropole s'est associée à la Carène, constituant ainsi, un groupement d'autorités concédantes dont elle est le coordonnateur. Ce groupement est régi par une convention adoptée le 10 février 2017 par l'assemblée délibérante de Nantes Métropole et le 7 février 2017 par celle de la Carène.

Le nouveau contrat de DSP Arc en ciel 2034, géré dans le cadre d'une société dédiée, a démarré le 1er mars 2019. L'exploitant/concessionnaire reste le même : Veolia (via sa filiale GEVAL).

Le CTVD comprend 3 ateliers dont le concessionnaire assure les travaux contractuels (conception, financement, réalisation), l'exploitation et la maintenance :

- **Un nouveau centre de tri des collectes sélectives** : 100 % de la collecte sélective de Nantes Métropole et de la Carène y est traitée pour un tonnage prévisionnel de 41 000 t annuel. La nouvelle chaîne permet le tri de la collecte sélective avec extension des consignes de tri des plastiques (obligatoire avant 2022). Le centre de tri fonctionne en deux postes. Il intègre la robotique tout en préservant le travail manuel.
- **Un atelier de traitement du tout-venant** : Il reçoit le tout-venant des déchèteries et les encombrants de Nantes Métropole . La refonte de l'atelier permet la réalisation d'un pré-tri en vue d'une valorisation matière à la marge (métaux et bois), d'une valorisation énergétique de 25 % du flux tout-venant de Nantes Métropole, et de la production de Combustible Solide de Récupération destiné aux cimenteries et chaufferies dédiées. En parallèle, les réflexions sur le tri à la source en déchèterie et le développement de la Responsabilité Elargie des Producteurs (R.E.P.) ameublement visent à diminuer les tonnages de ce flux.
- **Une Unité de Valorisation Énergétique** dont l'énergie, produite par la combustion des déchets ménagers résiduels, est désormais orientée en priorité vers le nouveau réseau de chaleur urbain Nord-Chézine (à compter d'octobre 2020), mais également toujours (en plus petite quantité toutefois) vers l'usine voisine Arcelor Mittal qui l'utilise dans son process industriel. A partir de cette énergie, de l'électricité est également produite pour l'autoconsommation du site, le résiduel étant vendu à EDF dans le cadre d'un contrat cadre. Des travaux ont été nécessaires pour raccorder Arc en Ciel 2034 au nouveau réseau de chaleur urbain. Cela va permettre d'optimiser la valorisation énergétique de l'usine et ainsi de continuer à bénéficier d'une Taxe Générale sur les Activités Polluantes réduite. D'autres travaux ont été réalisés ; ils visent une optimisation générale de l'installation (augmentation de la capacité de stockage de la fosse, mise à jour du système de supervision, renforcement du système de détection/protection incendie, remplacement des analyseurs de fumées). Ces travaux s'inscrivent également dans une démarche d'optimisation environnementale : diminution, en lien avec les nouvelles réglementations européennes, des émissions d'oxyde d'azote et d'ammoniac, et mesure de la concentration en mercure dans les rejets atmosphériques.

DONNÉES QUANTITATIVES

	Mars à Décembre 2019
Déchets NM et Carène réceptionnés	
• Ordures ménagères (OM) – NM	24 588 t
• Ordures ménagères (OM) – La Carène	24 455 t
• Collectes sélectives (CS) – NM	19 591 t
• Collectes sélectives (CS) – La Carène	5 850 t
• Tout-venant des déchetteries et encombrants – NM	24 880 t
Sous-total	99 363 t
Déchets Tiers réceptionnés	
• Ordures ménagères (OM)	21 087 t
• Collectes sélectives (CS)	139 t
• Déchets Industriels CSRisable et refus CSRisable	6 141 t
Sous-total	27 367 t
Total déchets réceptionnés	126 730t

De légers écarts de données peuvent être constatés entre le rapport délégataire ARC-EN-CIEL et le rapport annuel Nantes Métropole.

DONNEES FINANCIERES

	Ancien contrat de DSP (2018)	Ancien contrat de DSP (Janvier-Février 2019)	Nouveau contrat de DSP (Mars-Décembre 2019)	Cumul nouveau contrat de DSP 2019	Evolution % 2019 /2018
Prix à la tonne HT y compris TGAP appliqué à Nantes Métropole					
OM	122,27 €	125,50 €	78,00 €		-36,2%
Collecte sélective	143,74 €	160,40 €	363,80 €		153,1%
Tout-venant	121,35 €	126,70 €	136,16 €		12,2%
Chiffre d'affaires HT					
Mission obligatoire	16 116 000 €	2 436 000 €	10 467 754 €	12 903 754 €	-19,9%
NM		2 436 000 €	8 334 839 €	10 770 839 €	
Carene			2 132 915 €	2 132 915 €	
Déchets tiers	13 627 869 €	2 328 000 €	3 345 708 €	5 673 708 €	-58,4%
Recettes énergie et matière	2 560 000 €	422 000 €	1 015 076 €	1 437 076 €	-43,9%
TOTAL	32 303 869 €	7 622 000 €	14 828 538 €	22 450 538 €	-30,5%
Résultats de l'exercice	1 191 000 €	744 000 €	2 624 598 €	3 368 598 €	182,8%

Ce tableau ne comporte pas les éléments relatifs aux déchets verts car ce flux ne fait plus partie du périmètre de la nouvelle DSP.

On notera également une forte augmentation du prix à la tonne de la collecte sélective en 2019 en raison des détournements vers d'autres centres de tri durant la période des travaux. (Pour information, prix sans détournement : 172 euros HT en 2019).

De plus, la diminution de la part des recettes énergies et matières s'explique en partie par le contexte de crise nationale du recyclage du papier et carton et par l'effondrement des prix de rachat en l'absence de débouchés.

Enfin, à noter un résultat 2019 (sur 10 mois de contrat) de 600 000€, ce qui est loin d'être toujours le cas sur un démarrage de DSP.

ALLIANCE DES TERRITOIRES : LE PARTENARIAT AVEC LA CARÈNE

Nantes Métropole et la CARENE travaillent ensemble depuis février 2017, dans le cadre d'un groupement d'autorités concédantes..

Nantes Métropole est coordonnateur du groupement. Elle est ainsi chargée de suivre l'exécution du contrat et d'établir et signer les avenants qui pourraient intervenir pendant la vie du contrat.

Ce partenariat permet :

- d'accueillir sur un même lieu la totalité des collectes d'ordures ménagères résiduelles et sélectives produites par les habitants de ces deux territoires (mutualisation des équipements) ;
- d'optimiser la gestion et le coût du traitement des ordures ménagères ;
- d'augmenter la capacité et la performance de tri ; désormais tous les emballages plastiques peuvent être triés.